LES SITES GOLDENCURRENCIES.COM - GOLDEN-CURRENCIES.NET - GOLDENCURRENCIES.TRADE

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Les sites proposaient des opérations de trading. Ils appartiennent à un centre d'appel basé à Tbilissi (Géorgie). Celui-ci a fait l'objet d'une longue enquête ayant révélée son fonctionnement et pour certains escrocs, les vrais noms ! Ils sont sur la liste noire de la FCA (autorité de contrôle anglaise) et des autorités canadiennes.

Les sites internet

Le site goldencurrencies.com

Le site golden-currencies.net

Le site goldencurrencies.trade

Les whois ne sont plus accessibles. Ce n'est pas une anomalie. Ils ont fonctionné en 2023.

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 44 20 39 96 19 80
Le numéro 44 67 60 56 18 84
Le numéro 44 73 42 61 76 59
Le numéro 44 78 97 04 28 28
Le numéro 44 78 97 07 99 41

Les produits

Il est proposé d'effectuer des opérations de trading.

L'enquête publié par l'OCCRP va vous stupéfier ! Elle contient des informations rarement publiques ! Vous allez découvrir le quotidien des escrocs, des vrais noms dont notamment ceux des escrocs ou des dirigeants du centre d'appel qui comptait 85 salariés !

https://tinyurl.com/ps86643w

Les informations juridiques

Ils sont sur la liste noire de la FCA depuis le 08/11/2023.

https://www.fca.org.uk/news/warnings/golden-currencies-clone-fca-authorised-firms

Ils sont sur la liste noire du Canada depuis le 18/01/2024 :

https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/investor-alerts/golden-currencies/

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.